



COMMUNIQUE DE PRESSE

Montreuil, le 3 février 2015

Poinçonnage des métaux précieux, la douane et les professionnels de la filière bijouterie joaillerie orfèvrerie horlogerie passent au marquage laser

L'apposition d'un poinçon sur les ouvrages en métaux précieux permet de garantir la teneur en or, en platine ou en argent des pièces de bijouterie, de joaillerie, d'orfèvrerie et d'horlogerie, commercialisées sur le territoire. L'utilisation de poinçons métalliques, destinés à protéger les consommateurs contre les risques de tromperie, remonte au XIII^{ème} siècle.

Apposé jusqu'ici de manière mécanique, notamment par les services douaniers, le poinçon peut désormais également être gravé au laser. Le dispositif conçu par le Comité Francéclat repose sur la mise en œuvre simultanée d'un graveur authentifié par biométrie, de fichiers dématérialisés sécurisés et d'une clé de décryptage, qui assure l'inviolabilité du système.

Aujourd'hui, Hélène Crocquevieille, directrice générale des douanes et droits indirects, en présence de Daniel Cambour, président de l'UFBJOP (Union française de la bijouterie joaillerie, orfèvrerie des pierres et des perles) et de Guy Bessodes, délégué général du Comité Francéclat, présente le nouvel outil douanier et remet les autorisations à recourir au marquage laser aux cinq premières sociétés candidates : AV 10, Cambour, Fair'Belle, Mathon et Oteline.

Aboutissement d'une étroite collaboration entre la douane, l'UFBJOP et le Comité Francéclat, cette évolution technologique répond aux impératifs économiques des entreprises françaises en leur permettant de poinçonner les ouvrages les plus fragiles ou de forme complexe sans risque de déformation. **La douane favorise ainsi le « made in France » car ce nouveau procédé permet également d'apposer le poinçon spécifique de la marque « Joaillerie de France », propriété de l'UFBJOP, qui garantit aux consommateurs le respect de la tradition joaillière française.** Le marquage au laser présente enfin l'avantage de s'intégrer dans les chaînes de production, améliorant ainsi la productivité et la compétitivité des fabricants français.

En 2014, la filière comptait plus de 1400 professionnels habilités à apposer eux-mêmes leur poinçon. Aujourd'hui 20 d'entre eux ont entrepris la démarche du marquage au laser. Les gains pour ces sociétés candidates sont estimés à plus de deux millions d'euros. Plus de 2,7 millions d'ouvrages en or, argent ou platine sont poinçonnés chaque année sur le territoire.

Contacts Presse

DOUANE : Serge PUCCETTI	Tél. : 01 57 53 47 18 / 42 11
UFBJOP : Laurence CHEVILLON	Tél. : 01 40 26 98 11
COMITE FRANCECLAT : Yves MAHÉ	Tél. : 01 53 77 29 00